

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-351

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118721-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction pilotage emploi et dialogue social Service GPEEC	N° 2026-351

Délibération portant adaptation du tableau des emplois et des effectifs - Décision - Autorisation

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Délibération portant adaptation du tableau des emplois et des effectifs

Des adaptations doivent être apportées au tableau des emplois et des effectifs tout au long de l'année afin de tenir compte de l'évolution des besoins et de l'organisation des services, et de l'avancée des différents projets. Ces adaptations consistent en des créations, nettes ou compensées par des suppressions, et des transformations d'emplois permanents. Tous les postes présentés dans ce rapport sont ouverts aux contractuels sur la base des articles L.332-8 à L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il est rappelé que le recours aux agents contractuels reste dérogatoire et qu'il est utilisé notamment sur les postes en tension, sur lesquels peu ou pas de candidature d'agent titulaire ne sont observées.

Les adaptations proposées dans le cadre de ce rapport ont été présentées à l'avis du comité social territorial du 2 juillet 2026. Le détail des créations et fermetures de postes est présenté en annexe 1 ; le détail des transformations de postes, induisant un changement de cadre d'emplois, est présenté en annexe 2 ; le détail des contrats de projets créés, prolongés ou terminés est présenté en annexe 3. Les postes sont présentés par cadre d'emplois ; par défaut, ils sont ouverts sur tous les grades du cadre d'emplois.

Les principaux ajustements portent sur les directions générales suivantes :

DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

Au sein du Pôle territorial de Bordeaux, à la Direction de la gestion de l'espace public, est proposée la fermeture d'un poste d'adjoint technique devenu vacant (cadre d'emplois des adjoints administratifs, catégorie C).

Par ailleurs, un poste vacant d'instructeur marchés publics (cadre d'emplois des rédacteurs, catégorie B) est redéployé du Pôle territorial rive droite vers le Pôle territoire vulnérable territoire résilient, pour créer un poste de chargé de mission résilience (cadre d'emplois des attachés, catégorie A). Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de résilience territoriale, adopté en Conseil métropolitain le 6 juin 2025, il s'avère nécessaire de renforcer les effectifs de la Mission résilience territoriale en vue du déploiement du parcours « risques et résiliences » destiné à un public mixte (agents, élus, et membres de la réserve citoyenne), pour assurer la production des diagnostics de vulnérabilités des services publics métropolitains et enfin, assurer le rôle d'interface avec les assureurs du territoire, dans le cadre de la construction d'un pacte assurantiel territorial.

DIRECTION GENERALE DES MOBILITES

Dans le cadre du chantier d'optimisation des fonctions ressources, la Direction générale des Mobilités rationalise ses effectifs. Ainsi, il est proposé de fermer un poste d'instructeur de la commande publique (cadre d'emplois des rédacteurs, catégorie B) devenu vacant.

Par ailleurs, un poste de Responsable de la mission préparation budgétaire rattaché à la Direction d'appui administrative et financière (cadre d'emplois des attachés, catégorie A) devenu vacant est redéployé vers le Pôle transport pour créer un poste de Responsable de projet renouvellement du contrat de concession sur le même cadre d'emplois. Ce poste aura en charge le pilotage du renouvellement du contrat de concession des services de mobilité (Tram, Bus, services Vélo, P+R, BATO, Transport des Personnes à Mobilité Réduite, Transport à la Demande) qui arrive à échéance au 31 décembre 2030.

En outre, au Pôle déplacements est présentée la prolongation d'un contrat de projet de Responsable de projet mobilité pour une durée de deux ans (cadre d'emplois des ingénieurs, catégorie A), ce qui porte la durée totale de ce contrat à 6 ans.

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

Dans le cadre du chantier d'optimisation des fonctions ressources, la Direction d'appui administrative et financière procède à des ajustements de son effectif : il est proposé de fermer un poste vacant d'assistant administratif et un poste vacant d'assistant comptable (cadre d'emplois des adjoints administratifs, catégorie C), ainsi qu'un poste vacant de gestionnaire instances (cadre d'emplois des rédacteurs, catégorie B).

DIRECTION GENERALE DU NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Dans le cadre du chantier d'optimisation des fonctions ressources, la Direction d'appui administrative et financière procède à des ajustements de son effectif et ferme un poste de coordonnateur budgétaire et comptable (cadre d'emplois des rédacteurs, catégorie B).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L313-1 du Code général de la fonction publique,

VU la délibération N° 2026-2 du 30 janvier 2026 portant sur l'adoption du budget primitif 2026 et relative à l'ouverture des crédits au chapitre sur les dépenses de personnel,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

VU l'avis émis par le comité social territorial du 2 juillet 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient d'apporter ces ajustements au tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte de l'évolution des besoins de l'établissement et de l'organisation des services,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la création et la suppression des emplois permanents dont le détail figure en annexe 1.

Article 2 : d'autoriser la transformation des emplois dont le détail figure en annexe 2.

Article 3 : d'autoriser la création, le renouvellement ou la fin des contrats de projet dont le détail figure en annexe 3.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 102

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. Jimmy BOURLIEUX, M. Olivier ESCOTS)

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--